

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026
. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-87

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60
. présents : 50
. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

BUDGET ANNEXE « CENTRE AQUATIQUE »
PRISE EN CHARGE DU DEFICIT 2025 PAR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026-12 du 05 mars 2026 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Après avoir statué sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025,

Constatant l'inscription à l'article 65821 du budget principal 2026 des crédits de dépenses nécessaires à la couverture du déficit 2025 du budget annexe Centre Aquatique,

Constatant l'inscription à l'article 75822 du budget annexe Centre Aquatique 2026 des crédits de recettes permettant la couverture du déficit constaté au Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

. **approuve** la prise en charge du déficit de fonctionnement et d'investissement 2025 du budget annexe centre aquatique par le budget principal d'un montant de 803 180,49 € tel que précisé ci-dessous,

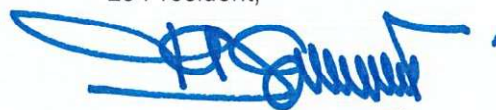
2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
LIBELLE	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024	817 381,07 €			31 009,69 €	786 371,38 €	
Réalisations de l'exercice 2025	1 078 563,36 €	1 108 319,23 €	172 388,06 €	226 542,00 €	1 250 951,42 €	1 334 861,23 €
Solde des réalisations de l'exercice		29 755,87 €		54 153,94 €		83 909,81 €
Résultats de clôture 2025	787 625,20 €			85 163,63 €	702 461,57 €	
Restes à réaliser 2025			100 718,92 €	- €	100 718,92 €	- €
Solde des restes à réaliser			100 718,92 €		100 718,92 €	
Résultats finaux 2025	787 625,20 €		15 555,29 €		803 180,49 €	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an, que dessus et ont signés au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260611-DELIB_2026_87-DE

